

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale dénonce la nouvelle intention du gouvernement fédéral d'imposer un péage sur les 3 ponts fédéraux : Champlain, Jacques-Cartier et Mercier;

QUE l'Assemblée nationale rappelle au gouvernement fédéral que les études de la firme Steer Davis Gleave et du Directeur parlementaire du budget ont démontré qu'un péage aurait des effets catastrophiques sur le développement économique de la région métropolitaine par une augmentation considérable de la congestion;

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le Directeur parlementaire du budget a souligné que les principales victimes d'un péage sur le nouveau pont Champlain seraient les plus démunis.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 2 OCTOBRE 2014.**

Québec, ce deuxième jour d'octobre 2014




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale